



MARCHÉS PUBLICS

MARCHE A PROCÉDURE ADAPTÉE

(En application de l'article R2123-1 du code de la commande public)

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Objet :

Fourniture, livraison de matériel informatique 2019
au lycée Pierre LAGOURGUE – 97 430 LE TAMPON

LYCÉE PIERRE LAGOURGUE
30 chemin Mazeau, Trois Mares
97 430 Le Tampon, Île de la Réunion
Tél : 02 62 96 49 49 / Fax : 02 62 96 45 05
Courriel: gestion.9741263e@ac-reunion.fr
<http://lycee-pierre-lagourgue.ac-reunion.fr>

RÉFÉRENCE : MAPA n°LPL 2019-01 – Matériel Informatique

Pouvoir Adjudicateur : Mme BODERE Marie-Hélène, Proviseure du Lycée Pierre Lagourgue

Comptable assignataire des paiements : Monsieur DELACOUR Hervé, Agent comptable du lycée Roland GARROS – CS 11 008
97 831 Le Tampon Cedex

Renseignements administratifs et techniques : demandes par mail uniquement (gestion.9741263e@ac-reunion.fr)

Date limite de remise des offres : Mardi 2 juillet 2019

Heure limite de réception : 12 heures (heure locale)

Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6 et une annexe (Liste des besoins classés par lots).



Objet du marché :

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de MATÉRIEL INFORMATIQUE pour l'année 2019 au Lycée PIERRE LAGOURGUE au Tampon.

Le présent marché comporte 5 lots définis comme suit :

- **Lot 1 :** Ordinateurs pour usage technologique
- **Lot 2 :** Ecrans de bureau pour poste informatique
- **Lot 3 :** Ordinateurs pour usage bureautique
- **Lot 4 :** Licences
- **Lot 5 :** PC Tablettes

Date et heure limite de dépôt des offres : **Mardi 2 juillet 2019 à 12 heures.**

Règlement de la consultation :

- **Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs lots ou la totalité des lots.**
- Les candidats doivent obligatoirement faire une proposition pour tous les articles d'un lot. Les offres incomplètes seront déclarées non-conformes (offre irrégulière : article 59 du code des marchés publics).
- Les variantes sont acceptées.
Le candidat fera obligatoirement une proposition pour l'offre initiale et une proposition maximale avec variante.
- Le délai et la date de livraison sont à préciser dans l'offre (dans la limite des 4 mois dès la notification d'attribution du marché au prestataire retenu). Pour le fournisseur retenu, la date de livraison sera à valider par l'établissement.
L'installation des machines (déballage-pose-mise sous tension-test de premier démarrage) sera du ressort du fournisseur à l'endroit défini au préalable par l'établissement.
- Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de 20.00 € par jour de retard (dérogation à l'article 14.1 du CCAG – FCS).
- Résiliation du marché : Les dispositions du CCAG/FCS sont seules applicables. Toutefois, et par dérogation à l'article 14.1 du CCAG – FCS, en cas de retard de livraison de plus de sept jours par rapport à la date de livraison fixée, la personne responsable du marché se réserve le droit de résilier unilatéralement le marché sans que le titulaire puisse émettre la moindre réclamation.
- Le candidat précisera dans son offre ses délais prévus d'intervention et le nom du prestataire de son service de maintenance ainsi que ses coordonnées téléphoniques.
- Le délai d'intervention en cas de dépannage sur appel sera de **J + 2 au maximum (jours ouvrés)**.
- Le titulaire assurera le remplacement des pièces défectueuses.
- **En cas d'indisponibilité du matériel supérieure à 15 jours, le titulaire s'engage à mettre à disposition un appareil équivalent pour la période de réparation.**
- En cas de panne répétée sur un matériel ou d'indisponibilité répétée d'un appareil, le fournisseur procédera à un échange standard.
- Les ordinateurs feront obligatoirement l'objet d'une garantie pièce et main d'œuvre de trois ans minimum à compter de la livraison. Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur (Voir les critères de pondération).
- Les prix sont unitaires et fermes.
- Recyclage : Dans le cadre du développement durable, le fournisseur reprendra à sa charge :
 - ses emballages
 - le même nombre d'équipements (à revaloriser)afin de procéder à leur évacuation.
- Le marché pourra être attribué sur la base des offres initiales sans négociation. Toutefois, en cas de besoin, une négociation avec les candidats pourra intervenir.
- Le lycée Pierre LAGOURGUE se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financiers, pour tout ou partie des lots. Dans ce cas, tous les candidats en seront informés.
- Tout litige pouvant survenir au cours de l'exécution du marché et ne pouvant être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion.



Documents à produire :

- _ L'acte d'engagement (pages 4 ,5) dûment complété et signé (un par lot) ;
- Les offres détaillées mentionnant les conditions et date de livraison ;
- Les fiches techniques obligatoires.

Les candidats peuvent en outre produire toutes pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre, notamment en fonction des critères de sélection (illustrations, références, sécurité, démarches particulières, liste de références...).

Les offres pourront être transmises :

- Par voie électronique, avec accusé de réception à l'adresse suivante : gestion.9741263e@ac-reunion.fr ou sur la plateforme de l'AJI <http://mapa.aji-france.com>
- Les candidats retenus fourniront les documents originaux pour la notification du marché.

Ou,

- Par voie postale, en recommandé AR, ou déposées au Lycée contre récépissé.

Adresse :

Madame la Provisseure – Lycée Pierre Lagourgue – Service Gestion – 30 chemin Mazeau Trois Mares – 97 430 Le TAMPON
OFFRE POUR : **MAPA n° LPL 2019-01 – Matériel informatique – Lot N°**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Les offres sont acheminées sous la seule responsabilité des candidats.

Choix de l'attributaire :

Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous : **Note total /20**.

- 1- Prix des fournitures ou matériels (P) : **Note sur 10** – (10*Prix le moins disant/Prix du candidat).
- 2- Qualité technique des fournitures ou matériels (T) : **Note sur 8** – (Étude des fiches techniques et/ou échantillons).

Étude des fiches techniques et/ou échantillon :

- caractéristiques techniques ;
- qualité des matériels proposés, conformément aux besoins exprimés

- 3- Délai de livraison – SAV – (D) : **Note sur 2**

Le délai de livraison le plus court est affecté de la note de : 1.

Conditions de maintenance sur site (délai) : La meilleure proposition est affectée de la note de : 1.



ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT (un par lot)

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(Intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :
– n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

– code d'activité économique principale (APE) :

– numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves, je :

1. M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Prix : Mon offre m'engage pour la durée de validité des offres fixée à **60 jours**.

Lot N° :

Pour un montant HT de :

Pour un montant TTC de :

Conditions et délai de livraison :

.....
.....

Conditions et délais de maintenance sur site : (Éventuellement joindre une fiche) :

.....
.....

2. Affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction, découlant de l'article 48 du Code des Marchés Publics et atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail ;
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés ;
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.



3. Affirme avoir pris connaissance des conditions et mode de paiement ci-dessous :

- Le mode de paiement choisi par l'administration est le virement administratif.
- Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.
- Une facture sera émise pour chaque lot.
- Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique, par virement administratif de l'Agent comptable, sur le compte ouvert au nom du titulaire dont les coordonnées figurent dans l'acte d'engagement et sur la facture (joindre un RIB).

À, le

Le candidat, Nom :

Cachet de la société



NOTIFICATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement :

- Lot N°1 – Ordinateurs pour usage technologique
- Lot N°2 – Ecrans de bureau pour poste informatique
- Lot N°3 – Ordinateurs pour usage bureautique
- Lot N°4 – Licences
- Lot N°5 – PC Tablettes

Pour un montant TTC de

Au Tampon, le.....

Le Pouvoir Adjudicateur, **Marie Hélène BODÉRE**

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

- Lettre recommandée AR en date du :
- Envoi par courriel contre accusé de réception : le
- Remise sur place le :

**REÇU À TITRE DE NOTIFICATION,
UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME DU PRESENT MARCHÉ.**

À, le.....

Le Titulaire (cachet de la société)

Avertissement : Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation de ce marché.